

Fiche de données de sécurité (FDS)

Conformément au règlement (UE) n° 2020/878

version : 2-1

Date de révision : 2026-07-20

RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société é/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

étiquette d'un produit : MSDS_Staron_and_Sinkbowl

Autres moyens d'identification : Pas de données

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

○ Utilisations identifiées pertinentes

○ Utilisations déconseillées

Utilisation pour une utilisation recommandée uniquement

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

○ Vendeur

Nom : Lotte Chemical Corporation

Adresse : 05551 Lotte World Tower, 300, Olympic-ro, Songpa-gu, Seoul, 05551 Rep. of KOREA

Numéro de téléphone :

Matériel de base	02-829-4114	Matériaux avancés	031-596-3114
------------------	-------------	-------------------	--------------

Numéro de fax : +82-2-834-6070

Email : [www.lottechem.com\(contact us\)](http://www.lottechem.com(contact us))

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Usine Yeosu	061-688-2100	Usine Ulsan	052-278-3500
null	null	Usine Yeosu (avanc é)	061-689-1100

Etc : Anglais

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

- Toxicité aiguë(Inhalation:Poussières/brouillard) Catégorie 4
- Dangers pour le milieu aquatique, longterme(Chronique) Chronique 2

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger



Mentions d'avertissement

- ATTENTION

Mentions de danger

H332 Nocif par inhalation

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence

- La prévention

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/ brouillards/vapeurs/aérosols.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

- Réponse

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/... en cas de malaise.

P391 Recueillir le produit répandu.

- Disposition

P501 Éliminer le contenu/récipient dans ...

2.3. Autres dangers

- Pas de données disponibles

RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Sans objet

3.2. Mélanges

Nom de la substance	1) CAS No 2) EC No	Classification	1) Numéro d'index 2) SCL 3) M-Factor 4) ATE	Contenu(wt%)
---------------------	-----------------------	----------------	--	------------------

Aluminium hydroxide	1) 21645-51-2 2) 244-492-7		1) - 2) - 3) - 4) Toxicité aiguë (inhalation : poussière/brume) : 1.9mg/L	>=55 ~ <=65
---------------------	-------------------------------	--	---	----------------

RUBRIQUE 4 — Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

○ 4.1.1. Contact avec les yeux:

- Demandez une assistance médicale immédiate.
- En cas de contact avec la substance, rincer immédiatement la peau ou les yeux à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.

○ 4.1.2. Contact avec la peau:

- En cas de contact avec la substance, rincer immédiatement la peau ou les yeux à l'eau courante pendant au moins 20 minutes.

- Demandez une assistance médicale immédiate.
- En cas de contact cutané mineur, éviter d'étaler le produit sur la peau non affectée.
- Retirer et isoler les vêtements et chaussures contaminés.

○ 4.1.3. Inhalation:

- Administrer la respiration artificielle si la victime ne respire pas.
- Administrer de l'oxygène si la respiration est difficile.
- Déplacez-vous à l'air frais.
- En cas d'exposition à des niveaux excessifs de poussières ou de fumées, sortir à l'air frais et consulter un médecin en cas de toux ou d'autres symptômes.
- Ne pas utiliser la méthode du bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance ; pratiquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche équipé d'une valve anti-retour ou d'un autre appareil médical respiratoire approprié.

- Gardez la victime au chaud et au calme.

○ 4.1.4. En cas d'ingestion:

- Demandez une assistance médicale immédiate.
- Ne pas utiliser la méthode du bouche-à-bouche si la victime a ingéré ou inhalé la substance ; pratiquer la respiration artificielle à l'aide d'un masque de poche équipé d'une valve anti-retour ou d'un autre appareil médical respiratoire approprié.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Pas de données disponibles

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Assurez-vous que le personnel médical est conscient du ou des matériaux impliqués et prend des précautions pour se protéger.

RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés
 - Mousse régulière.
 - Eau à haute pression.
 - CO2.
 - Eau directe.
 - Utilisez du sable sec ou de la terre pour étouffer le feu.
 - Pulvérisation d'eau.
 - Produit chimique sec.
 - Utiliser de la mousse d'alcool, du dioxyde de carbone ou de l'eau pulvérisée pour lutter contre les incendies impliquant ce matériau.
- Moyens d'extinction inappropriés
 - N'utilisez pas de courant d'eau solide car il peut se disperser et étendre le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Certains peuvent brûler, mais aucun ne s'enflamme facilement.
- Les conteneurs peuvent exploser lorsqu'ils sont chauffés.
- Non combustible, la substance elle-même ne brûle pas mais peut se décomposer sous l'effet de la chaleur pour produire des fumées corrosives et/ou toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

- La substance peut être transportée sous forme fondue.
- Les sauveteurs doivent porter un équipement de protection approprié.
- Déplacez les conteneurs de la zone d'incendie si vous pouvez le faire sans risque.
- Endiguer l'eau de lutte contre l'incendie pour une élimination ultérieure ; ne dispersez pas le matériau.
- Évacuez la zone et combattez l'incendie à une distance sécuritaire.
- Incendie impliquant des réservoirs : Combattez l'incendie à une distance maximale ou utilisez des supports de tuyaux sans pilote ou des buses de surveillance.
- Incendie impliquant des réservoirs : Refroidir les conteneurs avec de grandes quantités d'eau jusqu'à ce que l'incendie soit éteint.
- Incendie impliquant des réservoirs : restez TOUJOURS à l'écart des réservoirs en proie à un incendie.
- Incendie impliquant des réservoirs : Se retirer immédiatement en cas de montée du bruit provenant des dispositifs de sécurité de ventilation ou de décoloration du réservoir.
- Incendie impliquant des réservoirs : En cas d'incendie massif, utilisez des supports de tuyaux sans pilote ou des buses de surveillance ; si cela est impossible, retirez-vous de la zone et laissez le feu brûler.
- La substance peut être transportée chaude.

RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

- Équipement protecteur
 - Le port d'un équipement de protection approprié pour éviter toute contamination de la peau, des yeux et des vêtements personnels.
- Procédures d'urgence
 - Élimination des sources d'allumage, fourniture d'une ventilation suffisante.

6.1.2. Pour les secouristes

- Portez des équipements de protection et éloignez les personnes non protégées.
- Évitez la formation de poussière.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

- Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées.
- Tenir à l'écart des cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

6.3.1. pour le confinement

- Absorber ou couvrir de terre sèche, de sable ou d'autres matériaux non inflammables et de transférer dans des conteneurs.

6.3.2. Pour le nettoyage

- Effacez immédiatement les déversements.
- N'utilisez pas une brosse ou un air comprimé pour le nettoyage des surfaces ou des vêtements.

6.3.3. Autres informations

- Absorbent le liquide et frottez la zone avec du détergent et de l'eau.
- Absorbent le déversement avec un matériau inerte (par exemple, du sable sec ou de la terre), puis placer dans un conteneur pour déchets chimiques.
- Avec une pelle propre, placez le matériau dans un récipient propre et sec et couvrez-le sans serrer ; déplacer les conteneurs de la zone de déversement.
- Couvrir le déversement de poudre avec une feuille de plastique ou une bâche pour minimiser la propagation et garder la poudre sèche.
- Petit déversement : Absorbent avec de la terre, du sable ou tout autre matériau non inflammable et transférer dans des conteneurs pour une élimination ultérieure.
- Déversement important : Endiguer loin avant le déversement de liquide pour élimination ultérieure.
- Réduisez la poussière en suspension dans l'air et évitez sa dispersion en l'humidifiant avec de l'eau.

6.4. Référence à d'autres rubriques

- Section 8 (équipement de protection), section 13 (instructions d'élimination)

RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- ATTENTION : Température élevée.
- Pour la manipulation, reportez-vous à la section Contrôle technique/protection individuelle.
- Suivez toutes les précautions MSDS/étiquettes même après que le récipient soit vidé car ils peuvent retenir des résidus de produit.
- Utiliser uniquement dans un endroit bien ventilé.
- Veuillez noter que les matériaux et conditions sont à éviter.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

- Les fûts vides doivent être complètement vidés, correctement bouchés et renvoyés rapidement à un reconditionneur de fûts, ou éliminés de manière appropriée.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Voir la section 1 pour une utilisation recommandée.

RUBRIQUE 8 – Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

- Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

- Si les opérations de l'utilisateur génèrent de la poussière, de la fumée ou du brouillard, utilisez une ventilation pour maintenir l'exposition aux contaminants en suspension dans l'air en dessous de la limite d'exposition.

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

- La protection des yeux/du visage
 - Si l'environnement de travail ou l'activité implique des conditions poussiéreuses, des brouillards ou des aérosols, portez les lunettes appropriées.
 - Si vous avez un contact direct ou exposé au matériel, portez la forme appropriée de la protection respiratoire certifiée.
- La protection de la peau
 - i) Protection des mains
 - Portez des gants de sécurité chimique.
 - ii) Autres
 - Pas de données disponibles
- La protection respiratoire
 - Portez des gants de sécurité chimique.
 - Si vous avez un contact direct ou exposé au matériel, portez la forme appropriée de la protection respiratoire certifiée.
- La protection contre les risques thermiques

- Portez des gants de protection / des vêtements de protection / protection des yeux / protection contre le visage / protection auditive.

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

- Assurez-vous de ne pas provoquer la pollution de l'environnement en se déchargeant dans les rivières ou d'autres voies navigables.

RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Nom de la propriété	Valeurs	La source
État physique	solide	
Couleur	Pas de données disponibles	
Odeur	Pas de données disponibles	
Point de fusion / point de congélation	Pas de données disponibles	
Point d'ébullition initial et gamme d'ébullition(°C)	Pas de données disponibles	
Inflammabilité (solide, gaz)	Pas de données disponibles	
Limites inflammabilité ou explosives supérieures / inférieures	Pas de données disponibles	
point de rupture(°C)	Pas de données disponibles	
La température d'auto-inflammation	Pas de données disponibles	
température de décomposition	Pas de données disponibles	
pH	Pas de données disponibles	
Viscosité cinématique(mm ² /s, 40°C)	Pas de données disponibles	
Solubilité	Pas de données disponibles	
Coefficient de partition (n-octanol / eau)	Pas de données disponibles	
Pression de vapeur	Pas de données disponibles	
Densité / densité relative	Pas de données disponibles	
Densité de vapeur relative	Pas de données disponibles	

Caractéristiques des particules	Pas de données disponibles	
Gravité spécifique	Pas de données disponibles	

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

- Pas de données disponibles

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

- Pas de données disponibles

RUBRIQUE 10 – Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

- Certains peuvent brûler, mais aucun ne s'enflamme facilement.
- Le feu peut produire des gaz irritants et/ou toxiques.
- Les conteneurs peuvent exploser lorsqu'ils sont chauffés.
- Non combustible, la substance elle-même ne brûle pas mais peut se décomposer sous l'effet de la chaleur pour produire des fumées corrosives et/ou toxiques.
- Un incendie peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.

10.2. Stabilité chimique

- Certains peuvent brûler, mais aucun ne s'enflamme facilement.
- Le feu peut produire des gaz irritants et/ou toxiques.
- Les conteneurs peuvent exploser lorsqu'ils sont chauffés.
- Non combustible, la substance elle-même ne brûle pas mais peut se décomposer sous l'effet de la chaleur pour produire des fumées corrosives et/ou toxiques.
- Un incendie peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

- Certains peuvent brûler, mais aucun ne s'enflamme facilement.
- Le feu peut produire des gaz irritants et/ou toxiques.
- Les conteneurs peuvent exploser lorsqu'ils sont chauffés.
- Non combustible, la substance elle-même ne brûle pas mais peut se décomposer sous l'effet de la chaleur pour produire des fumées corrosives et/ou toxiques.
- Un incendie peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques.

10.4. Conditions à éviter

- Chaleur.
- Source d'inflammation (chaleur, étincelle, flamme, etc.).

10.5. Matières incompatibles

- Combustibles, matériaux réducteurs.

10.6. Produits de décomposition dangereux

- Fumée corrosive/toxique.
- Gaz irritant et/ou toxique.
- Gaz irritant, corrosif et/ou toxique.

RUBRIQUE 11 – Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

- Toxicité aiguë
 - Toxicité aiguë (orale) PRODUCT : Non classés
 - Aluminium hydroxide
: DL50 > 2 000 mg/kg Espèce testée : rat, (voie d'administration : gavage, femelle, OCDE TG 401)
 - Toxicité aiguë (cutanée) PRODUCT : Non classés
 - Pas de données disponibles
 - Toxicité aiguë (inhalation : gaz) PRODUCT : Non classés
 - Pas de données disponibles
 - Toxicité aiguë (inhalation : vapeurs) PRODUCT : Non classés
 - Pas de données disponibles
 - Toxicité aiguë (inhalation : poussière/brume) PRODUCT : Catégorie 4(ATEmix = 1.900mg/L)
 - Aluminium hydroxide
: CL50 7,6 mg/l 1 h Espèce testée : Rat (mâle, OCDE TG 403)
- Corrosion cutanée/irritation cutanée PRODUCT : Non classés
 - Aluminium hydroxide
: Score d'œdème : 0/4, non irritant, lapin, OCDE TG 404
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire PRODUCT : Non classés
 - Aluminium hydroxide
: Aucune irritation, Lapin, Opacité cornéenne (0), Iris (0), Hyperémie conjonctivale (0,2), Œdème conjonctival (0), Entièrement réversible en 48 heures, OCDE TG 405, Aucune hypersensibilité, Souris, in vivo, mâle
- Sensibilisation respiratoire PRODUCT : Non classés
 - Pas de données disponibles
- Sensibilisation cutanée PRODUCT : Non classés
 - Aluminium hydroxide
: Pas d'hypersensibilité, Cobaye, BPL, mâle, Test de maximisation du cobaye (GMPT) : Doses : 50 et 75 %, Réponse : 0/10, OCDE TG 406
- Cancérogénicité PRODUCT : Non classés
 - Pas de données disponibles
- Mutagénicité sur les cellules germinales PRODUCT : Non classés
 - Aluminium hydroxide
: in vitro - Test d'aberration chromosomique sur cellules de mammifères : positif (lymphocytes : aucune activité métabolique), OCDE TG 473
- Toxicité pour la reproduction PRODUCT : Non classés

- Aluminium hydroxide

: Informations utiles sur les effets développementaux et neurotoxiques de l'exposition prénatale et postnatale chronique à de fortes doses d'aluminium (30 mg Al/kg pc/jour, 100 mg Al/kg pc/jour, 300 mg Al/kg pc/jour) chez le rat. Il est difficile de distinguer la toxicité développementale post-sevrage de la toxicité directe, car la génération F1 a été traitée tout au long de la période post-sevrage. Les résultats d'une cohorte de 364 jours ont montré des effets clairs et constants sur le poids corporel post-sevrage dans le groupe traité au citrate d'aluminium à forte dose. Les effets du citrate de sodium ont été observés chez les petits femelles. Des lésions des voies urinaires ont été observées plus fréquemment chez les mâles à des doses plus élevées. Les résultats n'ont montré aucun signe d'effet sur la mémoire ou l'apprentissage. Des résultats cohérents ont été observés pour les effets de seuil, la force de préhension des membres antérieurs et postérieurs, corroborés par des effets moins cohérents observés dans le groupe recevant 100 mg Al/kg pc/jour sur la défécation, la miction, les lésions des voies urinaires à l'autopsie, le poids corporel et le rapport albumine/globuline. Aucune différence liée à la dose n'a été observée dans les caractéristiques de la FOB chez les nouveau-nés et les jeunes rats. Toxicité à doses répétées de l'aluminium LOAEL = 1000 mg Al/kg pc/jour, aucune LOAEL/NOAEL basée sur l'aluminium ne peut être proposée sur la base des résultats de maturation sexuelle dans cette étude, car des effets ont été observés dans les groupes à forte dose de citrate d'aluminium et de citrate de sodium. Des différences de poids corporel des chevaux sevrés par rapport au groupe témoin sont survenues dans les groupes à forte dose de citrate d'aluminium et de citrate de sodium et sont considérées comme liées à la dose, mais le rôle de l'aluminium n'est pas clair. Des différences relatives entre les groupes à forte dose de citrate d'aluminium et de citrate de sodium peuvent être liées à des différences de consommation de liquide, rat, équivalent ou similaire à la ligne directrice : OCDE TG 426 et OCDE TG 452, BPL.

○ Toxicité spécifique pour certains organes cibles exposition unique PRODUCT : Non classés

- Aluminium hydroxide

: Voie orale : Aucun signe clinique de toxicité n'a été observé après le traitement ni pendant la période d'observation de 14 jours. Des selles molles ont été observées chez tous les animaux uniquement le jour de l'administration. Aucun signe clinique similaire n'a été observé après le premier jour de la période d'observation / Aucun effet pathologique du traitement (rats / femelles / OCDE TG 423 / BPL). Voie inhalatoire : Les signes cliniques observés étaient compatibles avec une détresse respiratoire. Les animaux survivants ont été décrits comme présentant de « légers » effets toxiques et se rétablissant bien à la fin de la période d'observation de 14 jours. Une décoloration plus importante a été observée sur les surfaces pulmonaires des animaux traités par rapport aux animaux témoins. Une « légère » augmentation du nombre de lésions pulmonaires chez les animaux de laboratoire a également été signalée, mais aucune donnée individuelle ni aucun détail supplémentaire n'a été fourni. Les animaux morts pré sentaient un gel blanc dans la trachée et l'estomac. Leurs estomacs étaient également remplis de gaz et dilatés. Le foie et les reins ne différaient pas significativement entre les animaux traités et les animaux témoins à l'examen macroscopique (rats / mâles / équivalent ou similaire à la ligne directrice : OCDE TG 403).

○ Toxicité spécifique pour certains organes cibles exposition répétée PRODUCT : Non classés

- Aluminium hydroxide
: Orale (chronique) : Sur la base de l'exposition orale chez le rat, la dose minimale avec effet observé (LOAEL) pour la toxicité de l'aluminium a été établie à 1075 mg de citrate d'aluminium/kg pc/jour (100 mg Al/kg pc/jour) (effets sublétaux, résultats assez cohérents observés pour la force de préhension des membres antérieurs et postérieurs), Rat, OCDE TG 426 et OCDE TG 452, BPL Inhalation (à court terme répétée) : Les résultats de l'étude ont fourni des preuves claires d'une réponse généralisée et inflammatoire chez les animaux témoins positifs (traités au quartz), Rat

- Risque d'aspiration PRODUCT : Non classés
 - Pas de données disponibles

11.2. Informations sur les autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien PRODUCT : Non classés

- Aluminium hydroxide
N'est pas applicable

11.2.2. Autres informations Non classés

- Aluminium hydroxide
Aucun autre danger n'a été identifié

RUBRIQUE 12 – Informations écologiques

12.1. Toxicité

- poisson PRODUCT : Dangers pour le milieu aquatique, longterme(Chronique) Chronique 2
 - Aluminium hydroxide
: NOEC > 50 mg/l 96 h Ictalurus punctatus|(écoulement continu, eau douce, BPL)
- crustacés PRODUCT : Dangers pour le milieu aquatique, longterme(Chronique) Chronique 2
 - Aluminium hydroxide
: NOEC > 22,6 mg/l 96 h Acronuria sp. |(exponentielle, eau douce)
- algues aquatiques PRODUCT : Dangers pour le milieu aquatique, longterme(Chronique) Chronique 2
 - Aluminium hydroxide
: EC10 0,153 mg/l 72 h Pseudokirchneriella subcapitata |(LD OCDE 201, semi-statique, eau douce)

12.2. Persistance et dégradabilité

- Dégradation PRODUCT : Non classés
 - Aluminium hydroxide
: Pas de données disponibles
- Biodégradation PRODUCT : Non classés
 - Aluminium hydroxide
: Pas de données disponibles

12.3. Potentiel de bioaccumulation

- Coefficient de partage eau n-octanol PRODUCT : Non classés
 - Aluminium hydroxide
 - : Pas de données disponibles
- Facteur de bioconcentration (BCF) PRODUCT : Non classés
 - Aluminium hydroxide
 - : Pas de données disponibles

12.4. Mobilité dans le sol PRODUCT : Non classés

- Aluminium hydroxide
- : Pas de données disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB PRODUCT : Non classés

- Aluminium hydroxide
- : N'est pas applicable

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien PRODUCT : Non classés

- Aluminium hydroxide
- : N'est pas applicable

12.7. Autres effets néfastes PRODUCT : Non classés

- Aluminium hydroxide
- : N'est pas applicable

RUBRIQUE 13 – Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

13.1.1. Élimination des produits / emballages

- Les conteneurs vides doivent être emmenés sur un site de traitement des déchets approuvé pour le recyclage ou l'élimination.
- Codes de déchets / désignations de déchets selon Low
 - Pas de données disponibles

13.1.2. Informations pertinentes au traitement des déchets

- Élimination conformément aux réglementations locales.

13.1.3. Informations pertinentes à l'élimination des eaux usées

- Élimination selon les réglementations locales et éviter la libération de l'environnement.

13.1.4. Autres recommandations d'élimination

- Pas de données disponibles

RUBRIQUE 14 – Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification : N'est pas applicable

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU : N'est pas applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport : N'est pas applicable

- 14.4. Groupe d'emballage : N'est pas applicable
- 14.5. Dangers pour l'environnement : N'est pas applicable
- 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :
- Mesures d'urgence en cas d'incendie : N'est pas applicable
 - Mesures d'urgence dans l'effluent : N'est pas applicable
- 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI :
- N'est pas applicable
- ADR
 - Code de restriction des tunnels : N'est pas applicable
 - IMDG
 - Polluant marin : N'est pas applicable
 - Transport aérien (IATA)
 - UN No. : N'est pas applicable
 - Nom d'expédition : N'est pas applicable
 - Classe ou division : N'est pas applicable
 - Groupe d'emballage : N'est pas applicable

RUBRIQUE 15 – Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations de l'UE

- EU - REACH (1907/2006) - Annex XVII - Restrictions on Certain Dangerous Substances
 - 2-Methyl-2-propenoic acid methyl ester homopolymer : N'est pas applicable
 - Aluminium hydroxide : N'est pas applicable
- EU - REACH (1907/2006) - Annex XIV - Substances Subject to Authorization
 - Aluminium hydroxide : N'est pas applicable
 - 2-Methyl-2-propenoic acid methyl ester homopolymer : N'est pas applicable

15.1.2. Autres réglementations de l'UE

- EU - Persistent Organic Pollutants (POPs) (2019/1021) - Annex III - Substances Subject to Release Reduction Provisions
 - Non applicable
- EU - Persistent Organic Pollutants (POPs) (2019/1021) - Annex I - Substances Subject to Prohibitions
 - Non applicable

- EU - Persistent Organic Pollutants (POPs) (2019/1021) - Annex IV - Waste Management - Concentration Limits

- Non applicable

- EU - Persistent Organic Pollutants (POPs) (2019/1021) -Annex V-Waste Management-Maximum Concentration Limits

- Non applicable

- EU - Paints, Varnishes, Vehicle Refinishing Products (2004/42/CE) - Annex II A - WB Phase 1 - VOCs

- 2-Methyl-2-propenoic acid methyl ester homopolymer : N'est pas applicable

- Aluminium hydroxide : N'est pas applicable

- EU - Paints, Varnishes, Vehicle Refinishing Products (2004/42/CE) - Annex II A - WB Phase 2 - VOCs

- Aluminium hydroxide : N'est pas applicable

- 2-Methyl-2-propenoic acid methyl ester homopolymer : N'est pas applicable

- EU - Paints, Varnishes, Vehicle Refinishing Products (2004/42/CE) - Annex II B - Vehicles - VOCs

- Aluminium hydroxide : N'est pas applicable

- 2-Methyl-2-propenoic acid methyl ester homopolymer : N'est pas applicable

- EU - Paints, Varnishes, Vehicle Refinishing Products (2004/42/CE) - Annex II A - SB Phase 1 - VOCs

- 2-Methyl-2-propenoic acid methyl ester homopolymer : N'est pas applicable

- Aluminium hydroxide : N'est pas applicable

- EU - Paints, Varnishes, Vehicle Refinishing Products (2004/42/CE) - Annex II A - SB Phase 2 - VOCs

- Aluminium hydroxide : N'est pas applicable

- 2-Methyl-2-propenoic acid methyl ester homopolymer : N'est pas applicable

- EU - Seveso III Directive (2012/18/EU) - Qualifying Quantities of Dangerous Substances - Lower-Tier Requirements

- 2-Methyl-2-propenoic acid methyl ester homopolymer : N'est pas applicable

- Aluminium hydroxide : N'est pas applicable

- EU - Seveso III Directive (2012/18/EU) - Qualifying Quantities of Dangerous Substances - Higher-Tier Requirements

- Aluminium hydroxide : N'est pas applicable

- 2-Methyl-2-propenoic acid methyl ester homopolymer : N'est pas applicable

- EU - Export and Import Restrictions (649/2012) - Chemicals Subject to Export Notification Procedure
 - Aluminium hydroxide : N'est pas applicable
 - 2-Methyl-2-propenoic acid methyl ester homopolymer : N'est pas applicable
- EU - Export and Import Restrictions (649/2012) - Chemicals and Articles Subject to Export Ban
 - Aluminium hydroxide : N'est pas applicable
 - 2-Methyl-2-propenoic acid methyl ester homopolymer : N'est pas applicable
- EU - Export and Import Restrictions (649/2012) - Chemicals Subject to the PIC Procedure under the Rotterdam Convention
 - 2-Methyl-2-propenoic acid methyl ester homopolymer : N'est pas applicable
 - Aluminium hydroxide : N'est pas applicable
- EU - Export and Import Restrictions (649/2012) - Chemicals Qualifying for PIC Notification
 - Aluminium hydroxide : N'est pas applicable
 - 2-Methyl-2-propenoic acid methyl ester homopolymer : N'est pas applicable

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

- Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée.

RUBRIQUE 16 — Autres informations

16.1. Les principales références bibliographiques et sources de données

NCIS, KOSHA, Montreal Protocol, ECHA, OECD SIDS, EU IUCLID, HSDB(PubChem), NITE, NTP, ACGIH, IARC, NIOSH, ChemIDplus, EPA, EPI Suite, INCHEM

16.2. Date d'émission : 2026-07-20

16.3. Indication des changements

- Numéro de révision : 2-1
- Date de révision : 2026-07-20

16.4. Abréviations et acronymes

ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists
ADR : Agreement Concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road
ATE : The Acute Toxicity Estimate
ECHA : European Chemicals Agency
EPA : United States Environmental Protection Agency
EPI Suite : The Estimation Programs Interface for Windows
EU IUCLID : International Uniform Chemical Information Database
HSDB : Hazardous Substances Data Bank
IARC : International Agency for Research on Cancer
IATA : International Air Transport Association
IMDG : International Maritime Dangerous Goods Codes
INCHEM : Internationally Peer Reviewed Chemical Safety Information
M-Factor : The Multiplication Factor
NIOSH : National Institute of Occupational Safety and Health
NITE : National Institute of Technology and Evaluation(JAPAN)
NTP : National Toxicology Program
NSCL : Specific Concentration Limit
OECD SIDS : Organization for Economic Co-operation and Development Screening Information Dataset

For explanation of abbreviations see section 16.

- This substance/mixture contain(s) only ingredients which have been registered, or are exempt from registration, according to Regulation (EC) No. 1907/2006 (REACH).

The information provided in this Safety Data Sheet is correct to the best of our knowledge, information and belief at the date of its publication. The information given is designed only as a guidance for safe handling, use, processing, storage, transportation, disposal and release and is not to be considered a warranty or quality specification. The information relates only to the specific material designated and may not be valid for such material used in combination with any other materials or in any process, unless specified in the text.

EUR/FR

